

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 septembre 2017

Date de convocation : 12 septembre 2017  
Date d'affichage : 25 septembre 2017  
Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX SEPT,  
le DIX-NEUF SEPTEMBRE à 20h00,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie en séance publique  
ordinaire sous la présidence de Monsieur Paul  
GLINCHE, Maire

### Présents :

M. GLINCHE Paul, M. TRIFAUT Anthony, M. PETIT Jacques, Mme COULON Christiane, Mme BULOUP Yvette, M. GREGOIRE Gérard, Mme LAUNAY Françoise, Mme DARAUULT Annie, Mme CHARTRAIN Annick, M. HOUSSEAU Mickaël, M. MARTINEAU Jacques, M. PARIS Claude, M. PLECIS Philippe, Mme RAMBAUD Valérie, Mme LEPROUST Milène

### Vote par procuration :

Mme HAMARD Sylvie donne procuration à Mme BULOUP Yvette, Mme BROUX Valérie donne procuration à Mme COULON Christiane, M. MAILLARD Laurent donne procuration à M. TRIFAUT Anthony

### Absents non représentés :

M. MAUCOURT Christian, M. MARIN Emmanuel, M. DELANOUE Régis, M. RIVIERE Jean-Paul,

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité  
L'ordre du jour est abordé.  
Madame COULON Christiane est désignée secrétaire de séance.

## **Affaires Générales**

### **Travaux de mise en accessibilité du centre social : demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales**

Au titre du programme de travaux 2017, la commune s'est engagée dans une démarche de mise en accessibilité de ses bâtiments dont les écoles et le centre social.

Pour la réalisation de ces travaux, la commune a d'ailleurs obtenu le soutien de l'état au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, à hauteur de 40% du cout prévisionnel des travaux qui était estimé à 58 042 € HT (hors honoraires).

Considérant que ce programme peut également recevoir le soutien de la caisse d'allocations familiales,

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer auprès de la Caisse d'Allocations familiales un dossier de demande de subventions au titre des travaux de mise en accessibilité du centre social.

**Retient**, le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine des financements	Montant HT
Fonds de soutien à l'investissement local	23 216,80 €
Aide à l'investissement CAF	9 336,00 €
Reste à charge maître d'ouvrage	29 687,20 €
TOTAL coût de l'opération	62 240,00 €

### Achat d'un destructeur de documents officiels : demande de subvention au titre de la DETR

La mairie dispose d'un dispositif de recueil pour l'établissement des passeports et des cartes d'identité.

Lors de la délivrance de ces titres sécurisés, les agents se doivent de récupérer les passeports et cartes d'identité périmés et de procéder désormais à leur destruction. (Auparavant les anciens titres étaient retournés en Préfecture pour destruction)

Considérant que le destructeur actuellement en notre possession ne permet pas la destruction des passeports,

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à l'achat d'un nouveau destructeur,

Considérant que cet achat figure au titre des dépenses pouvant être subventionnées dans le cadre de la DETR,

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Autorise** Monsieur le Maire à déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'un destructeur de documents officiels.

**Retient**, le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine des financements	Montant HT
DETR	495,00 €
Reste à charge maître d'ouvrage	495,00 €
TOTAL coût de l'opération	990,00 €

### Affaires financières

#### Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'état des impayés fourni par les services de la Trésorerie de Connerré fait apparaître des créances d'exercices antérieurs qui ne pourront être soldées (faible montant, surendettement des créanciers ...)

Considérant qu'il y a lieu pour ces créances de les admettre en non-valeur

Sur proposition de la commission des Finances réunie le 14 septembre 2017,

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Approuve** l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 pour un montant total de 4 834,09 €

Cette dépense sera imputée à l'article 6541.

### Budget Général : Décision modificative 1-2017

Considérant qu'en raison de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de l'annulation de titres sur exercices antérieurs, il y a lieu de procéder à une modification des prévisions budgétaires

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 14 septembre 2017,

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Approuve** la décision modificative 1-2017 telle annexée à la présente délibération.

	Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
<b>Fonctionnement</b>						
Annulation de titres sur exercices antérieurs	67	673		550 €		
Créances Irrécouvrables	65	6541		2 200 €		
Dépenses imprévues	/	022		8 552 €		
Recettes FPIC	73	73223				11 502 €
Virement vers investissement		023		200 €		
<b>Investissement</b>						
Participations	26	261		200 €		
Virement de la section de fonctionnement		021				200 €
<b>TOTAL</b>				11 702 €		11 702 €

### Personnel communal

#### Fin des emplois aidés : création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet auprès du service technique

La commune emploie actuellement 2 agents dans le cadre de contrat « emploi d'avenir », emplois aidés financés par l'Etat.

En raison des annonces faites par le gouvernement, la conclusion d'emplois aidés est désormais stoppée. La situation des contrats en cours et à échéance en terme de renouvellement est quant à elle incertaine. Des démarches sont en cours auprès des services de l'Etat mais toujours en instance.

Considérant qu'en prévision d'un refus de renouvellement du contrat aidé actuellement en poste au service technique, il y a lieu de se prononcer sur la création d'un poste permanent,

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

### **Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et votants,**

**Décide** la création à compter du 15 octobre 2017, d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures affecté aux services techniques.

**Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives afférentes.

## **Informations diverses**

### **Rapport annuel sur les prix et la qualité du service de l'eau SIAEP du Jalais**

Les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport annuel sur les prix et la qualité du service de l'eau du SIAEP du Jalais, rédigé conformément à la Loi du 08 février 1995.

Le syndicat d'eau du Jalais concerne 8 habitations sur Montfort-le-Gesnois au Piolay.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour informer le conseil municipal que la compétence syndicat d'eau sera très certainement transférée dès 2018 à la communauté de Communes. En effet, cette dernière se dirige vers un passage en Fiscalité Professionnelle Unique qui implique la prise de compétence supplémentaire dont celle de l'eau.

Des fusions de syndicats d'eau sont également à prévoir. Le syndicat d'eau de Montfort-le-Gesnois s'est d'ores et déjà préparé à un raccordement vers les installations du Syndicat d'eau de la Vive Parence.

### **Travaux d'accessibilité du Centre Social**

La procédure de consultation des entreprises a pris fin en juillet.

Après examen des offres reçues, par le cabinet d'études, les lots ont été attribués de la façon suivante :

Lot 1 – Gros Œuvre – Société BOYER VITRE 72- Luceau pour un montant de 13 309,74 € HT

Lot 3 – Carrelage Faïences – Société BLONDEAU 72- Montfort-le-Gesnois pour un montant de 1 037,20 € HT

Lot 5 – Plomberie Sanitaires – Société CSS 72- Montfort-le-Gesnois pour un montant de 3 244,00 € HT

Lot 6 – Electricité – GUERIN Thierry 72-Cherré pour un montant de 6 254,49 € HT

Les lots 2 et 4 ont été déclarés infructueux et une nouvelle consultation a été relancée directement auprès d'artisans locaux.

### **Départ en retraite de Madame EDET**

Pour rappel, cette manifestation aura lieu ce samedi à 11h00 à la salle St Jean

### **Circulation Grande Rue – Avenue de la Libération**

Monsieur TRIFAUT précise que le groupe de travail s'est réuni le lundi 18 septembre 2017. Celui-ci a décidé l'entrée dans la phase de consultation qui se fera d'une part, l'envoi de questionnaire à la population avec un retour soit par dépôt en Mairie, soit par internet et d'autre part, des rencontres sur le terrain. Plusieurs dates seront soumises aux conseillers municipaux afin de connaître les disponibilités de chacun.

Ensuite, une réunion publique sera organisée. Celle-ci aura lieu lorsque les services d'ATESART auront préparé l'avant-projet.

Ces différentes phases impliquent donc une prolongation de l'expérimentation.

Monsieur le Maire et Monsieur TRIFAUT ont reçu un courrier des commerçants de la Grande Rue exprimant leur insatisfaction face aux nouveaux aménagements. Monsieur TRIFAUT précise qu'ils seront consultés.

Par ailleurs, la Mairie a reçu une pétition d'habitants de la Rue Basse et de la Rue du Haras sur les vitesses excessives des automobilistes. Une consultation sera faite auprès des services départementaux des routes afin d'étudier des projets d'aménagement.

Monsieur TRIFAUT tient à rappeler que ces aménagements sont à étudier dans le cadre d'une vision globale du territoire communal, et que cette vision doit englober les problèmes de stationnement, de transports scolaires, et d'accès aux commerces.

### **LGV**

Suite aux problèmes de nuisances sonores engendrées par la nouvelle ligne grande vitesse, une réunion a été organisée en Préfecture en présence de Monsieur le Préfet et de représentants de la société Eiffage. De nouveaux points de mesure vont être faits.

Actuellement cette ligne comptabilise 88 passages mais devrait atteindre à terme 120 passages du fait du fret de marchandises qui aura lieu sur les créneaux 23h30 – 04h00.

Les contrôles débuteront dans un mois.

Monsieur le Maire précise que 8 courriers d'habitants, faisant état de nuisances sonores, ont été renvoyés à Monsieur le Préfet.

### **Ecoles**

Madame COULON fait un point sur les rentrées scolaires. Le jour de la rentrée, elle s'est déplacée avec Monsieur le Maire dans chaque école et tout s'est bien passé.

L'école maternelle enregistre un effectif de 91 enfants ; en sachant que tous les TPS n'ont pas fait leur rentrée qui se fera en cours d'année. L'école élémentaire compte 143 élèves et a connu en ce début d'année scolaire des changements dans l'équipe enseignante. L'école Sainte Adélaïde compte 161 élèves.

Madame LEPROUST précise que lors de la réunion de rentrée à l'école maternelle, des familles ont mentionné le souhait d'une réunion d'échanges sur le restaurant scolaire. Madame COULON proposera donc une réunion de présentation du restaurant scolaire dans les prochaines semaines.

### **CCAS**

Le prochain banquet du CCAS aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Actuellement 180 personnes sont inscrites à ce repas, et 20 bénévoles encadrent cette réception.

### **Bulletin annuel**

Madame BULOUP fait un point des premiers avancements du bulletin annuel. Actuellement les retours des commerçants et artisans sont peu nombreux. Une relance sera faite en fin de semaine. Un contact a été pris avec les écoles et la Maison de retraite pour qu'elles préparent leur article.

Les informations devront être transmises au plus tard le 15 octobre.

Une première ébauche a d'ores et déjà été validée par la Commission Communication.

### **Toilettes publiques**

Monsieur PLECIS souhaiterait connaître le devenir des toilettes publiques présentes sur la commune et dont l'état de fonctionnement est très mauvais. Monsieur le Maire précise que ces toilettes sont fréquemment vandalisées mais qu'effectivement elles sont utiles notamment lors des cérémonies. La solution serait d'implanter des modules. Il conviendrait de chiffrer de telles installations afin d'envisager cet investissement sur le budget 2018.

### **Hangar**

Monsieur PLECIS interroge Monsieur le Maire sur le hangar qui devait être démolí rue de l'Ecu. Monsieur le Maire précise qu'il y avait un projet en cours avec un riverain mais que ce projet ne s'est pas fait, ce qui explique que le hangar n'a pas été démolí pour le moment. Se pose surtout la question du devenir de ce secteur car il y a le hangar mais également les anciens ateliers communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Suivent les signatures,